



# Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale  
14 février 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 34<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 18 décembre 2006, à 10 heures

*Président* : M. Yousfi ..... (Algérie)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Saha

## Sommaire

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal  
2006-2007 (*suite*)

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal  
2006-2007

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le  
Conseil économique et social à sa session de fond de 2006

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le  
Conseil des droits de l'homme en 2006

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution  
A/C.3/61/L.38/Rev.1 : Situation des droits de l'homme au Myanmar

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de  
bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale  
ou le Conseil de sécurité

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies  
au Timor-Leste (*suite*)

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un  
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de  
la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau  
DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour  
chaque commission.



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (suite)**

**Premier rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/61/593 et Add.1 et A/61/635)**

1. **M. Sach** (Contrôleur), présentant le premier rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/61/593 et Add.1), indique que ce rapport fait apparaître les ajustements nécessités par les variations des taux d'inflation et des taux de change, ainsi que les modifications apportées aux coûts standard servant au calcul du montant initial des crédits à ouvrir. Il a également été établi compte tenu, entre autres, des décisions prises par les organes directeurs, ainsi que des dépenses imprévues et extraordinaires. Il ne comporte ni les prévisions de dépenses révisées ni les états des incidences sur le budget-programme des projets de résolution actuellement à l'examen. L'Assemblée doit encore se prononcer sur les montants correspondants, ce qui aura une incidence sur le niveau des crédits révisés.

2. Aux chapitres des dépenses, le montant révisé des ressources nécessaires s'élève à 3 911 000 000 dollars, soit une augmentation de 81,2 millions de dollars par rapport aux crédits approuvés fin juillet 2006. Aux chapitres des recettes, les montants prévus s'élèvent à 463,7 millions de dollars, soit une augmentation de 28,9 millions de dollars. Par conséquent, le montant net des crédits nécessaires s'élève au total à 3 447 000 000 dollars, soit une augmentation globale de 52,4 millions de dollars.

3. La section C du rapport, ainsi que les tableaux 1 et 2, portent sur les ajustements nécessités par les fluctuations des taux de change. L'augmentation de 55,1 millions de dollars tient à la mauvaise tenue générale du dollar des États-Unis par rapport à plusieurs monnaies. Les ressources supplémentaires rendues nécessaires par l'inflation (sect. D du rapport) s'élèvent à 18,7 millions de dollars. Quant aux modifications qu'il est proposé d'apporter aux coûts standard (sect. E), reflétant l'effet net des variations des coûts salariaux et des dépenses communes de personnel standard, elles se traduisent par une diminution de 7,2 millions de dollars.

4. Dans la section F du rapport, on constate une tendance à la baisse des taux de vacance pour les

postes d'administrateur, qui sont passés de 7,6 % en janvier 2006 à 6,1 % en septembre 2006. Les taux de vacance pour les postes d'agent des services généraux ont suivi la même évolution, reculant de 3,9 à 3,4 % au cours de la même période. Aucun ajustement découlant des taux de vacance étant prévu dans le rapport, il sera rendu compte de la situation dans le second rapport sur l'exécution du budget-programme.

5. En ce qui concerne les dépenses imprévues et extraordinaires, des engagements d'un montant de 4,9 millions de dollars ont été contractés, dont 4,4 millions certifiés par le Secrétaire général et 590 000 dollars par le Président de la Cour internationale de Justice. Les montants découlant de décisions des organes directeurs, qui s'élèvent à 9,6 millions de dollars, sont exposés en détail dans la section B du rapport.

6. Le rapport traite également de la réaffectation des ressources résultant d'ajustements apportés à des programmes aux chapitres 19 (Développement économique en Europe) et 17 (Commission économique pour l'Afrique) du budget-programme. La réaffectation des ressources proposée reste dans les limites des montants approuvés par l'Assemblée générale au titre des chapitres correspondants.

7. Enfin, l'additif au premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/61/593/Add.1) apporte des informations sur l'utilisation de la subvention prévue pour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Le solde inutilisé d'un montant estimatif de 2,4 millions de dollars sera libéré au titre du budget-programme au 31 décembre 2006, conformément à l'article 5.3 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

8. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/61/635), se dit satisfait de la qualité du rapport du Secrétaire général, qui offre suffisamment d'informations et d'analyses techniques. Aux chapitres des dépenses, le montant révisé des ressources nécessaires représente une augmentation de 81,2 millions de dollars (soit 2,1 %) par rapport au montant des crédits approuvés fin juillet 2006. Le paragraphe 7 du rapport du Comité consultatif donne une ventilation détaillée de ces dépenses supplémentaires.

9. **M. Saha** appelle l'attention sur les paragraphes 5 et 6 du rapport du Comité consultatif, qui ont trait l'un au montant prévu des dépenses supplémentaires pour l'exercice biennal actuel, qui ne figure pas dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme, et le second à la situation du fonds de réserve. Le Président du Comité note également que les taux globaux de vacance de postes pour l'exercice biennal 2006-2007 pourraient se révéler inférieurs à ceux qui ont été prévus lors de l'établissement du budget.

10. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les montants révisés figurant dans le rapport du Secrétaire général, sous réserve des ajustements que rendrait nécessaires l'examen des questions dont elle est actuellement saisie, y compris l'état récapitulatif des prévisions révisées et des incidences sur le budget-programme.

11. **M. Kumalo** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe attache une grande importance au bon fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et se félicite de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget-programme. Les États Membres auraient néanmoins tiré plus de profit de ce rapport et du rapport correspondant du Comité consultatif s'ils les avaient reçus à temps.

12. Le rapport du Secrétaire général indique les ajustements à apporter aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007, du fait de variations des paramètres de coût, des dépenses imprévues et extraordinaires et des nouveaux mandats qui doivent être examinés de préférence dans le contexte du rapport sur l'exécution du budget-programme, selon les arrangements approuvés par l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session. Le montant révisé des ressources nécessaires, qui représente une augmentation de 112,3 millions de dollars, s'élève au total à 3,9 milliards de dollars. Certains états d'incidences sur le budget-programme résultant des décisions prises par les autres grandes commissions seront revus sur la base des paramètres de coûts approuvés par l'Assemblée générale, ce qui aura un effet sur le montant des crédits révisés. Les augmentations sont liées, pour la plus grande partie, à l'exécution des décisions prises lors du Sommet mondial de 2005. Le Groupe des 77 met en garde contre l'idée de financer la réforme au détriment d'autres activités et mandats de l'Organisation et

souhaite, comme le Secrétaire général, que le montant du fonds de réserve soit relevé.

13. Les montants nécessaires pour les missions politiques spéciales ont augmenté, et les crédits prévus à cette fin étaient quasiment épuisés à la fin de 2006, ce qui entraînera un autre accroissement des montants prévus à l'origine. Les seules parties du budget ordinaire où il y a une augmentation concernent les missions politiques spéciales, la paix et la sécurité et les droits de l'homme. Le Groupe des 77 attache une grande importance au programme de développement de l'Organisation et s'inquiète de voir stagner les montants correspondants. Il regrette que les négociations sur le Compte pour le développement soient apparemment dans l'impasse, ce qui est contraire aux promesses sur lesquelles on s'était accordé au moment de la négociation du budget. On ne peut donc que chercher d'autres solutions pour honorer l'engagement concernant le Compte pour le développement, qui a été accepté à l'unanimité et qui est capital pour les pays en développement.

14. Une fois de plus, le rapport sur l'exécution du budget n'indique pas, comme prescrit par la résolution 54/15 de l'Assemblée générale, les économies résultant des mesures d'efficacité, qui doivent être versées au Compte pour le développement. Le mécanisme de financement ne fonctionnant manifestement pas comme on l'avait prévu au départ, c'est à l'Assemblée générale d'intervenir. Il faut une décision ferme de créditer le Compte pour le développement des 5 millions de dollars convenus en principe en 2005. Le Groupe des 77 appelle tous les États Membres à honorer cet engagement.

15. Le Groupe des 77 fait observer que le Secrétaire général n'a pas utilisé la marge de manœuvre limitée que l'Assemblée générale lui a accordée au titre des postes et autres ressources nécessaires afin de faire face à l'évolution des besoins de l'Organisation, et note que le Secrétariat s'emploie à établir des critères définissant « l'évolution des besoins ». Cette expérience doit être réalisée conformément aux directives et aux principes énoncés dans la section III de la résolution 60/283 de l'Assemblée générale.

16. Le Groupe des 77 s'inquiète de ce que le Secrétariat n'a toujours pas pu trouver de postes à transférer pour l'expérience que l'Assemblée générale a autorisée à sa cinquante-huitième session et qui, conformément à sa résolution 60/283, s'achèvera à la

fin de l'exercice biennal actuel. Le Secrétariat aurait dû tirer parti de cette expérience pour mettre trois postes à la disposition de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et en fournir un au Département des affaires économiques et sociales, conformément aux résolutions 60/246 et 60/283 de l'Assemblée générale. Le Groupe attache une grande importance aux fonctions correspondant à ces postes et souhaiterait obtenir un rapport officiel sur ce qu'a fait le Secrétariat pour trouver quatre postes à transférer.

17. Les paragraphes 29 et 30 du rapport ont trait au coût des mesures concernant la réforme des achats actuellement examinées par la Cinquième Commission. Cependant, étant donné que l'Assemblée générale ne s'est pas encore prononcée sur les ressources nécessaires à ce titre, on ne comprend pas bien pourquoi ces informations figurent dans le premier rapport sur l'exécution du budget. Le Secrétariat devra faire la lumière sur ce point avant la fin des négociations sur la réforme des achats.

18. **M<sup>me</sup> Koski** (Finlande), parlant au nom de l'Union européenne, dit que l'Union a pris note des prévisions de dépenses révisées énoncées dans le rapport du Secrétaire général et approuvées par le Comité consultatif. Elle attend avec intérêt de nouvelles informations sur la marge de manœuvre limitée dont dispose le Secrétaire général pour l'exécution du budget, qui n'a pas encore donné lieu à des engagements de dépenses au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

19. **M. Kozaki** (Japon) explique qu'en raison du retard avec lequel le premier rapport sur l'exécution du budget a été publié, certains États Membres auront du mal à inclure le montant des ressources supplémentaires lorsqu'ils établiront leur budget national. Il demande donc instamment au Secrétaire général de soumettre ses prochains rapports, au plus tard avant la fin du mois de novembre. Il compte que celui-ci tirera parti, si nécessaire, de la liberté de manœuvre budgétaire dont il dispose.

20. **M. Sena** (Brésil) souhaiterait lui aussi recevoir des explications officielles sur les raisons pour lesquelles le Secrétaire général n'a pas usé de son pouvoir discrétionnaire pour transférer quatre postes de manière à satisfaire aux besoins mentionnés au paragraphe 32 du premier rapport sur l'exécution du budget. Il appelle également tous les États Membres à

respecter l'engagement qu'ils ont pris d'ajouter au Compte pour le développement un montant d'environ 5 millions de dollars. Enfin, il se demande pourquoi la réforme des achats apparaît dans le premier rapport sur l'exécution du budget, alors que la question est actuellement à l'examen au titre d'un autre point de l'ordre du jour.

21. **M. Afifi** (Égypte) s'inquiète du manque de progrès des négociations sur le Compte pour le développement et appelle toutes les délégations à redoubler d'efforts pour parvenir à un accord.

22. **M. Hussain** (Pakistan) dit que l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur le Compte pour le développement résulte manifestement de certaines décisions de politique générale. Sachant que les projets financés par le Compte viennent en appoint aux activités de développement dans beaucoup de pays en développement, il est inquiétant de voir la simple réactualisation des coûts devenir un problème aussi important. En outre, on comprend mal comment l'Administration n'a pas été en mesure de trouver la somme pourtant modeste de 5 millions de dollars. À cet égard, la délégation pakistanaise appuiera toute nouvelle proposition qui permettra de répondre aux préoccupations exprimées par les pays en développement.

23. **M. Sach** (Contrôleur), répondant aux questions posées, comprend que les délégations soient préoccupées par la date de publication du premier rapport sur l'exécution du budget. Mais les chiffres figurant dans le rapport ont été calculés sur la base des fluctuations des taux de change observées pendant les 10 ou 11 premiers mois de l'exercice biennal. Si le rapport paraissait plus tôt dans l'année, les informations utilisées pour effectuer ces calculs ne seraient pas à jour et les prévisions révisées seraient moins fiables.

24. La latitude dont dispose le Secrétaire général pour transférer des postes est assortie de limites bien précises. Les transferts effectués au cours de l'exercice biennal précédent sont exposés au paragraphe 30 du document A/61/593; aucun transfert n'a eu lieu entre les différents chapitres au cours de l'exercice biennal en cours. Pour ce qui est des quatre postes évoqués par le représentant du Brésil, des consultations avec les départements concernés ont fait apparaître que l'on pourrait satisfaire les besoins en utilisant des postes vacants depuis longtemps. On n'a pas pu trouver les

trois postes D-1 destinés à la direction des bureaux locaux du Bureau de l'Ombudsman car il n'y avait pas suffisamment de postes vacants à ce rang.

25. En outre, bien que l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/283, ait autorisé le Secrétaire général, à titre expérimental, à engager des dépenses jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars, au titre des affectations et des objets de dépense autres que les postes, les faibles taux de vacances – évoqués au paragraphe 27 du rapport du Secrétaire général – font qu'on ne dispose pas actuellement des ressources voulues pour répondre à l'évolution des besoins.

26. Enfin, **M. Sach** rappelle que le Secrétaire général, dans son rapport sur l'identification de ressources additionnelles pour le Compte pour le développement (A/61/282), présente des recommandations sur les différents moyens d'ajouter au Compte un montant d'environ 5 millions de dollars. L'annexe I au premier rapport sur l'exécution du budget fait apparaître les effets de la réactualisation des coûts du Compte pour le développement. Le Secrétariat s'est donc conformé aux dispositions de la résolution 60/246 de l'Assemblée générale, mais aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne les recommandations figurant dans le document A/61/282.

27. **M<sup>me</sup> Samayoa-Recari** (Guatemala) dit que sa délégation s'associe aux déclarations des représentants du Brésil, de l'Égypte et du Pakistan, notamment en ce qui concerne le Compte pour le développement. Pour la question du transfert des postes, elle souhaiterait recevoir les réponses du Contrôleur par écrit.

28. **M<sup>me</sup> Lock** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, indique que le Groupe soutient fermement la demande de réponses écrites. D'après le compromis adopté lors des négociations sur la résolution 60/283, il a été convenu que le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED ne seraient pas forcés de répondre à leurs besoins supplémentaires en utilisant des ressources existantes ni en laissant vacants des postes déjà existants : les postes nécessaires résulteraient de transferts. La réponse du Secrétariat à ce sujet est par conséquent inacceptable.

29. Comme le rapport sur l'exécution du budget n'indique pas quelles sont les économies qui pourraient être virées au Compte pour le développement, **M<sup>me</sup> Lock** demande si ces renseignements figuraient

dans les précédents rapports, ainsi qu'il est stipulé au paragraphe 4 de la résolution 54/15.

30. **M. Sach** (Contrôleur) indique qu'on n'a pas été en mesure par le passé de définir les économies dues aux gains d'efficacité susceptibles d'être virées au chapitre « Compte pour le développement ». Les directeurs de programmes hésitent à signaler des économies de ce type, car la conséquence immédiate est une réduction de leurs ressources budgétaires. Par conséquent, il serait peut-être bon d'envisager la possibilité d'utiliser toutes les sources d'économie – et pas seulement les gains d'efficacité – pour accroître les ressources du Compte pour le développement.

31. **M<sup>me</sup> Rodríguez Abascal** (Cuba) dit que sa délégation s'associe aux remarques des représentants du Brésil, de l'Égypte, du Guatemala et du Pakistan. Comme il est évident que le mécanisme de financement du Compte pour le développement ne fonctionne pas, il est essentiel de négocier une solution sans tarder.

**Prévisions révisées comme suite  
aux résolutions et décisions adoptées  
par le Conseil économique et social  
à sa session de fond de 2006**

(A/61/370 et A/61/498)

**Prévisions révisées comme suite  
aux résolutions et décisions adoptées  
par le Conseil des droits de l'homme  
en 2006** (A/61/530 et Add.1)

**Incidences sur le budget-programme  
du projet de résolution A/C.3/61/L.38/Rev.1 :  
Situation des droits de l'homme au Myanmar**  
(A/61/613; A/C.5/61/14)

32. **M<sup>me</sup> Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2006 (A/61/370), indique que seuls les crédits à prévoir à la suite de ces résolutions et décisions figurent dans ce rapport, les prévisions révisées concernant le Conseil des droits de l'homme faisant l'objet d'un rapport distinct. Le montant des dépenses découlant des résolutions et décisions du Conseil, qui est estimé à 257 500 dollars, pourra être financé intégralement au moyen des ressources prévues au budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007. Les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009,

estimées à 84 000 dollars, seront examinées dans le projet de budget-programme pour cet exercice.

33. En ce qui concerne le rapport sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme en 2006 (A/61/530), l'oratrice informe que le montant des dépenses découlant de ces résolutions et décisions est estimé à 6 033 300 dollars. Sur ce total, un montant de 4 328 600 dollars a déjà été inscrit au budget de l'exercice biennal 2006-2007. Cela étant, le solde de 1,7 million de dollars devrait pouvoir être financé dans les limites des ressources déjà prévues pour cet exercice : 1,6 million de dollars au titre du chapitre 23 (Droits de l'homme) et 57 900 dollars au titre du chapitre 28E (Administration-Genève). Les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009, qui sont évaluées à environ 2,6 millions de dollars, seront examinées dans le projet de budget-programme pour cet exercice.

34. En ce qui concerne le rapport sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à la reprise de sa deuxième session, à sa troisième session et à sa troisième session extraordinaire en 2006 (A/61/530/Add.1), M<sup>me</sup> Van Buerle dit que l'on estime le montant des dépenses à environ 1,6 million de dollars. Il est envisagé, dans la mesure du possible, de le financer dans les limites des crédits approuvés pour l'exercice 2006-2007 : 1,3 million de dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 253 000 dollars au titre du chapitre 23 (Droits de l'homme) et 31 100 dollars au titre du chapitre 28E (Administration-Genève). Les éventuelles dépenses additionnelles seront signalées dans le second rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007. Les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009, qui sont évaluées à 755 100 dollars, seront examinées dans le projet de budget-programme pour cet exercice.

35. Pour ce qui a trait aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/61/L.38/Rev.1 sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (A/C.5/61/14), l'oratrice indique que le Secrétaire général, en vertu des dispositions du projet de résolution, continuera d'offrir ses bons offices et de poursuivre ses entretiens sur la situation des droits de l'homme et le rétablissement de la démocratie au Myanmar, offrant également une

assistance technique au Gouvernement à cet égard. Il continuera d'accorder toute l'assistance qui sera nécessaire à son Envoyé spécial, une fois qu'il aura été nommé, et au Rapporteur spécial pour leur permettre de s'acquitter pleinement et efficacement de leur mandat. Le coût de la poursuite des activités de bons offices du Secrétaire général représente un montant estimatif net de 198 400 dollars (montant brut : 234 800 dollars) pour l'année 2007. L'assistance technique, si elle est sollicitée, sera fournie au titre des activités de coopération technique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Quant au mandat du Rapporteur spécial, les ressources nécessaires ont déjà été approuvées au chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice 2006-2007. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/C.3/61/L.38/Rev.1, il faudrait prévoir un montant additionnel net de 198 400 dollars (montant brut : 234 000 dollars) pour 2007 aux chapitres 3 (Affaires politiques) et 35 (Contributions du personnel), montant qui serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Ces dépenses ainsi que les crédits nécessaires figurent déjà dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/61/525/Add.1).

36. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2006 (A/61/498), indique que les incidences budgétaires de ces résolutions et décisions pourront être couvertes par les montants approuvés au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) (215 500 dollars), et au chapitre 12 (Commerce et développement) (42 000 dollars) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007. Au paragraphe 23 de son rapport (A/61/370), le Secrétaire général indique que si les dépenses effectives viennent à dépasser les montants qu'il est possible d'absorber à l'aide des ressources inscrites aux chapitres susmentionnés, les ressources supplémentaires à prévoir seront indiquées dans le second rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007; le Comité consultatif n'a pas

d'objection à la méthode proposée par le Secrétaire général.

37. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa première session et à ses première et deuxième sessions extraordinaires de 2006 (A/61/530), le Comité consultatif a fait observer que les dépenses qui ne sont pas inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 seront financées au moyen des ressources approuvées et signalées le cas échéant dans le second rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007.

38. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à la reprise de sa deuxième session, à sa troisième session et à sa troisième session extraordinaire de 2006 (A/61/530/Add.1), le Comité consultatif a fait observer que les dépenses nécessaires seront, dans toute la mesure possible, financées au moyen des crédits ouverts au budget-programme de l'exercice 2006-2007, et figureront dans le second rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2006-2007. Pour ce qui a trait aux prévisions indicatives pour l'exercice biennal 2008-2009, mentionnées au paragraphe 21 du rapport, le Comité consultatif souligne que l'approbation des prévisions révisées figurant dans le rapport du Secrétaire général ne préjuge en aucune manière des résultats de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

39. Présentant le rapport du Comité consultatif sur l'état soumis par le Secrétaire général concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/61/L.38/Rev.1 sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (A/61/613), M. Saha dit que le Comité a noté que les dépenses nécessaires qui ne sont pas déjà prévues dans le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 figureront dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée ou par le Conseil de sécurité.

40. **M. Kozaki** (Japon) dit que sa délégation appuie la démarche proposée par le Comité consultatif sur les prévisions révisées comme suite aux décisions prises

par le Conseil économique et social. En ce qui concerne les prévisions découlant des décisions du Conseil des droits de l'homme, elle a bon espoir que tout sera fait pour couvrir les éventuelles dépenses additionnelles au moyen des ressources déjà approuvées.

**Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**  
(A/61/357, A/61/525 et Add.1 à 5, Add.3/Corr.1 et A/61/640)

41. **M<sup>me</sup> Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/61/357, A/61/525 et Add.1 à 5, Add.3/Corr.1), dit que ce rapport indique les prévisions de dépenses pour 2007 se rapportant à 27 de ces missions.

42. Conformément à ce qu'a recommandé le Comité consultatif (A/59/569/Add.1 et A/60/7/Add.37) de regrouper les missions politiques spéciales par thème ou région, trois groupes thématiques ont été formés : envoyés spéciaux et envoyés personnels, conseillers spéciaux et représentants personnels du Secrétaire général (A/61/525/Add.1); équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts (A/61/525/Add.2); bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix, bureaux intégrés des Nations Unies et commissions (A/61/525/Add.3 et Corr.1). Les prévisions de dépenses pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) figurent dans les documents A/61/525/Add.4 et Add.5.

43. On a cherché à calquer autant que possible la nouvelle présentation des rapports sur celle des budgets des opérations de maintien de la paix. On s'emploiera à rationaliser plus encore les groupements et améliorer la présentation des prochaines prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales.

44. En ce qui concerne la prorogation ou la reconduction de mandats, six missions ont des mandats à durée indéterminée; une mission a un mandat qui vient à expiration le 27 avril 2008; trois missions ont

des mandats qui s'achèvent le 31 décembre 2007; six missions ont des mandats venant à expiration entre mars et septembre 2007; une mission est actuellement examinée par l'Assemblée générale. Les 10 missions restantes ont des mandats qui s'achèvent en décembre 2006 mais le Conseil de sécurité en prorogera probablement le mandat, compte tenu des rapports et des demandes qui lui ont déjà été présentés ou qui vont l'être. On a présumé pour établir les montants que toutes les missions dont le mandat n'a pas encore été prorogé, seront prolongées d'une période identique à celle qui a été approuvée pour 2006. On trouvera des informations détaillées sur les mandats de ces missions aux paragraphes 4 à 6 et dans le tableau 1 du document A/61/525.

45. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1723 (2006), a prolongé le mandat du Conseil international consultatif et de contrôle jusqu'à décembre 2007. Les prévisions de dépenses du Bureau du Représentant du Secrétaire général pour le Conseil international consultatif et de contrôle, celles du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et celles de l'éventuelle mission au Népal, seront présentées à l'Assemblée générale à la première reprise de sa soixante et unième session.

46. Le montant net des prévisions de dépenses se rapportant aux 27 missions susmentionnées s'élève pour 2007 à 364 871 200 dollars (montant brut : 389 888 700 dollars). La ventilation par mission des ressources approuvées, du montant estimatif des dépenses jusqu'à décembre 2006 et des montants supplémentaires nécessaires pour 2007 figure dans le tableau 1 du document A/61/525 ainsi que dans les rapports sur chaque mission qui font l'objet des cinq additifs.

47. Un montant d'environ 95,8 millions de dollars correspondant au solde qui devrait être inutilisé à la fin de 2006 sera vraisemblablement à déduire du montant total demandé. La majeure partie de ce solde inutilisé (70,3 millions de dollars) est due aux difficultés que la MANUI a rencontrées sur le terrain et qui ont empêché son déploiement intégral. Le montant net des crédits supplémentaires demandés dans le rapport s'élève donc à environ 269 millions de dollars (montant brut : 294 millions de dollars). Les prévisions de dépenses varient beaucoup d'une mission à l'autre, allant de 175 500 dollars à plus de 169 millions de dollars. Celles des deux plus grosses missions, la MANUA et la MANUI, se chiffrent à plus de 237 millions de dollars, soit 70 %

du montant total demandé. On trouve au tableau 2 la ventilation par grande rubrique des ressources nécessaires supplémentaires.

48. En ce qui concerne les effectifs nécessaires, on a demandé au total 3 518 postes pour 2007, soit une réduction de 217 postes. Les deux plus grandes missions, la MANUA et la MANUI, comptent 2 531 postes, soit environ 72 % du nombre total demandé. Les effectifs nécessaires par mission et les différences par rapport aux chiffres de 2006 figurent au tableau 3 du document A/61/525. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre est présentée au paragraphe 34.

49. **M. Knutsen** (Bureau des services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'audit de la gestion des missions politiques spéciales par le Département des affaires politiques (A/61/357), dit qu'au vu des résultats des entretiens que le BSCI a eus avec certains responsables des missions politiques spéciales et de ses enquêtes, la capacité du Département des affaires politiques d'apporter un appui technique à ces missions semble satisfaisante. Cependant, bien que l'aptitude du Département à recruter du personnel qualifié pour les missions s'améliore, sa capacité de fournir des directives à caractère politique et technique et de mettre des outils de gestion à la disposition des responsables de secteur a grandement besoin d'être renforcée. Les procédures de contrôle budgétaire laissent à désirer et les indicateurs de succès prévus dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats sont insuffisants pour mesurer convenablement les résultats obtenus par le Département dans la gestion des missions.

50. Ces problèmes tiennent en partie au fait que certaines responsabilités sont mal définies et qu'il n'existe pas de principes bien établis concernant la gestion des missions politiques spéciales. En outre, le Département a fait observer qu'il ne disposait pas des ressources humaines et financières suffisantes pour s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées.

51. Le mandat du Département des affaires politiques et celui du Département des opérations de maintien de la paix n'ont pas été mis à jour et ne correspondent pas exactement à leur rôle et à leurs fonctions actuels en ce qui concerne les missions politiques spéciales. Il existe un risque inhérent de chevauchement et de double emploi dans les attributions de ces deux départements.

En outre, les documents budgétaires n'indiquent pas clairement les responsabilités qui incombent aux départements appelés à gérer et à appuyer les missions politiques spéciales.

52. Le BSCI a émis 15 recommandations visant à actualiser le mandat du Département des affaires politiques et celui du Département des opérations de maintien de la paix; définir clairement les politiques et les directives concernant la gestion des missions politiques spéciales; renforcer les contrôles et responsabiliser davantage le personnel de direction; améliorer le contrôle interne; obtenir une meilleure coordination entre les deux départements et les autres partenaires des opérations de maintien de la paix, notamment les missions politiques spéciales. Ces recommandations ont, dans l'ensemble, été acceptées, et plusieurs d'entre elles sont actuellement mises en œuvre.

53. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/61/640), indique que compte tenu de la structure des dépenses des missions politiques spéciales pendant la période en cours et des observations formulées dans son rapport, en particulier au paragraphe 90, le Comité consultatif recommande une réduction générale de 10 % du montant des ressources demandées par le Secrétaire général (364 871 200 dollars). En conséquence, il recommande également à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant de 232 500 480 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice 2006-2007, ainsi qu'un crédit de 22 515 750 dollars au chapitre 35 (Contributions du personnel), compensé pour ce dernier par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007.

54. **M<sup>me</sup> Koski** (Finlande), parlant au nom de l'Union européenne, dit que celle-ci regrette qu'un certain nombre de rapports aient été publiés en retard et que ce point ait été soulevé après la partie principale de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Restant néanmoins résolue à fournir des fonds suffisants pour que soient menées les importantes activités envisagées, l'Union européenne demandera des précisions sur certains points lors de consultations officieuses.

55. **M. Elji** (République arabe syrienne) dit que sa délégation attache une grande importance aux bons offices du Secrétaire général. Il s'inquiète que l'on classe maintenant les initiatives des organes subsidiaires du Conseil de sécurité dans la catégorie des missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques. Le budget des missions politiques spéciales a connu une croissance exponentielle ces dernières années, ce qui signifie que les États Membres, surtout les petits pays, ont vu leur quote-part du budget ordinaire augmenter considérablement. Comme les missions politiques spéciales créées par des résolutions du Conseil de sécurité s'apparentent aux missions de maintien de la paix, il serait préférable d'établir le montant des quotes-parts des États Membres en utilisant le barème des contributions pour les opérations de maintien de la paix.

56. Le budget des missions politiques spéciales a été élaboré selon le principe de la budgétisation axée sur les résultats, mais les limites de cette méthode apparaissent dans les rapports. La plupart des réalisations escomptées des missions soit vont au-delà du mandat prescrit soit y sont carrément contraires, et ne traduisent pas les besoins réels. À cet égard, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, au paragraphe 9 de sa résolution 55/231, de veiller, lorsqu'il présente le budget-programme, à ce que les réalisations escomptées et, si possible, les indicateurs de succès y figurent en vue de mesurer les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes de l'Organisation, et non ceux obtenus par tel ou tel État Membre. Le Secrétariat doit respecter les dispositions de cette résolution et veiller à ce que les objectifs des missions politiques spéciales soient conformes aux mandats prescrits par les organes délibérants.

57. L'Envoyé Spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de Sécurité a outrepassé les limites de son mandat à plusieurs reprises et le projet de budget correspondant n'a pas suivi le principe de la budgétisation axée sur les résultats. En outre, le Secrétariat n'a pas fait examiner le texte explicatif par l'Assemblée générale, contrairement à ce qu'elle lui a récemment demandé. M. Elji reviendra sur cette question lors des consultations officieuses.

58. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès concernant les relations diplomatiques entre le Liban et la République arabe syrienne et la question de

la frontière entre les deux États sont sans rapport avec la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité; ils sont, de toute évidence, contraires aux dispositions de la résolution 55/231 de l'Assemblée générale car ils ont été établis de façon à mesurer les résultats obtenus par les États en cause et non pas par le Secrétariat. À cet égard, l'orateur rappelle que le Ministre syrien des affaires étrangères s'est rendu à Beyrouth au cours de l'agression israélienne pour débattre des relations entre les deux pays et que des réunions ont été organisées pour discuter des questions frontalières.

59. M. Elji est surpris du manque d'objectivité et de neutralité dont a fait preuve le Secrétariat dans l'élaboration du projet de budget. Bien que la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité appelle toutes les forces étrangères à se retirer du Liban, cette disposition n'est pas évoquée dans les réalisations escomptées, alors même que les forces israéliennes occupent toujours une partie du territoire libanais. Le Secrétariat continue de se consacrer à des questions qui sont sans rapport avec le mandat confié à l'Envoyé spécial par les organes délibérants en vue de détourner l'attention du véritable problème de la région, à savoir l'occupation israélienne. M. Elji est surpris que le mandat de l'Envoyé spécial ait été élargi en fonction d'autres résolutions du Conseil de sécurité – et pas seulement de la résolution 1559 (2004) – alors que d'autres dispositions ont été prises pour faire respecter ces résolutions.

60. Enfin, l'intervenant note avec satisfaction que le rapport du Bureau des services de contrôle interne (A/61/357) mentionne l'existence de lacunes dans les contrôles budgétaires au Département des affaires politiques, ainsi que l'insuffisance d'informations et de justifications en ce qui concerne notamment le cadre logique de budgétisation axée sur les résultats. Le Secrétariat doit se conformer à cet égard aux directives données par les organes délibérants et justifier comme il convient tous les besoins de ressources.

61. M. Kozaki (Japon) dit que sa délégation s'inquiète de ce que les rapports soient publiés en retard, ce qui laisse peu de temps aux États Membres pour les examiner à fond. D'année en année, on ne donne pas à la Commission le temps d'examiner les projets de budget des missions politiques spéciales. Cela étant, la délégation japonaise est d'avis que, selon la recommandation du Comité consultatif, la possibilité d'autoriser un engagement de dépenses avec mise en recouvrement du montant correspondant doit être une

option. La délégation japonaise reconnaît que le Secrétariat a tâché d'améliorer la présentation du projet de budget, conformément à la résolution 60/255 de l'Assemblée générale, mais fait siennes les observations formulées par le Comité consultatif au paragraphe 6 de son rapport. Elle se demande si les mandats des 10 missions politiques spéciales, venant à expiration en décembre 2006, ont été prolongés. Le moment est venu de songer à financer ces missions selon le barème des contributions aux opérations de maintien de la paix.

62. M<sup>me</sup> Lock (Afrique du Sud) indique que sa délégation est également très préoccupée par la publication tardive du rapport. Elle attache une grande importance non seulement à l'action menée en faveur de la paix et de la sécurité dans le cadre des missions politiques spéciales, mais aussi aux autres activités importantes entreprises par l'Organisation, en matière notamment de droits de l'homme et de développement. Le montant des crédits initialement ouverts pour 2006-2007 a été dépassé en 2006 de 20 millions de dollars, et on a demandé à l'Assemblée générale de fournir en 2007 environ le même montant que celui qui avait été prévu à l'origine pour l'ensemble de l'exercice biennal. Le montant des ressources au titre des missions politiques spéciales a donc doublé. La délégation sud-africaine note qu'en général la Commission approuve les augmentations de crédits au titre des missions politiques spéciales sans soulever trop de difficultés, mais discute longuement de l'accroissement des dépenses liées au développement, alors que tous les secteurs d'activités de l'Organisation doivent être traités sur un pied d'égalité.

63. L'Afrique du Sud demande des précisions concernant la recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe 91 de son rapport. Elle n'est pas favorable à la réduction générale de 10 % du montant des ressources nécessaires, notamment parce qu'elle aurait des conséquences fâcheuses sur les petites missions politiques spéciales. Dans son rapport, le BSCI soulève un certain nombre de questions importantes relatives au fonctionnement du Département des affaires politiques et du Département des opérations de maintien de la paix et met en garde contre le risque de chevauchement de leurs mandats. Il faut que l'Assemblée prenne le temps voulu pour examiner ce rapport. Enfin, la délégation sud-africaine observe avec satisfaction que le Secrétariat a amélioré la présentation du projet de budget.

64. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) indique que le Comité consultatif a recommandé une réduction générale de 10 % du montant des ressources nécessaires compte tenu de la structure des dépenses des missions politiques spéciales pendant la période en cours et des points soulevés dans son rapport, notamment au paragraphe 90 où il est question d'une seule grande mission. Le Comité ne recommande donc pas d'appliquer cette réduction à toutes les missions.

**Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste** (A/61/519 et A/61/598; A/C.5/61/L.11)

**Projet de résolution A/C.5/61/L.11 : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste**

65. Le Président attire l'attention sur une demande de financement intérimaire, figurant dans une lettre datée du 15 novembre 2006, adressée à la Présidente de l'Assemblée générale par le Secrétaire général (A/61/598), au sujet du financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT).

66. **M<sup>me</sup> Pollard** (Directrice de la Division du financement des opérations de maintien de la paix) indique que le Secrétaire général, dans son rapport sur le financement de la MINUT (A/61/519), a prévu, au Siège, pour appuyer le déploiement de la Mission, 22 postes à pourvoir par du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à financer au moyen de l'autorisation d'engagement de dépenses demandée pour la période allant du 25 août 2006 au 31 mars 2007. L'examen de la situation des comptes d'appui aux opérations de maintien de la paix a montré que ces 22 postes pourront être financés, à hauteur de 2 307 500 dollars, à l'aide des ressources inscrites au compte d'appui approuvées pour l'exercice en cours (1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007).

67. **M. Abdelmannan** (Soudan) dit que sa délégation est surprise du lien que le Secrétaire général établit, dans sa lettre, entre la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et la MINUT. Il n'est pas exact de dire que le Conseil de sécurité a autorisé l'élargissement limité des opérations de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) au Darfour en vertu de sa résolution 1706 (2006), car un tel élargissement ne peut être pleinement autorisé qu'après

que le Gouvernement soudanais se sera prononcé sur la question et s'il le fait. Il est également erroné de parler de déploiement rapide du personnel de la MINUS au Darfour, car ce personnel ne s'y rendra pas. Le Secrétaire général aurait dû clairement préciser, dans sa lettre, que les opérations humanitaires au Darfour doivent être menées par l'intermédiaire de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). En outre, il est dit dans la lettre qu'il a fallu prendre des mesures exceptionnelles pour faire face aux exigences extraordinaires imposées aux ressources financières et humaines, que l'Organisation a tant tardé à approuver. En fait, la Mission se déroule dans des conditions parfaitement normales. La délégation soudanaise tient donc à exprimer des réserves au sujet de cette lettre.

68. *Le projet de résolution A/C.5/61/L.11 est adopté.*

**Questions diverses**

69. **M. Elji** (République arabe syrienne) dit que sa délégation comprend combien il importe que les véhicules pénétrant dans l'enceinte de l'Organisation soient soumis à une inspection, et demande que le Département de la sûreté et de la sécurité soit prié de ne faire aucune exception à cet égard. D'autre part, faisant observer que le contrat de restauration du Siège arrive bientôt à expiration, il demande que le Secrétariat prenne en considération la baisse de la qualité des produits alimentaires et des services observée ces cinq dernières années, lorsqu'il étudiera de nouveaux appels d'offres.

*La séance est levée à 12 h 10.*